DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU Lundi 12 avril 2021

N° DE LA DELIBERATION : 2021022

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents :

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 14/04/2021
ID : 030-213001092-20210412-2021022-DE

Date de la convocation : 26 mars 2021
Date d'affichage : 26 mars 2021

Objet de la délibération : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE CREATION D'UN POLE MULTISERVICES ET AMENAGEMENTS URBAINS ET PAYSAGER SUR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal d'Euzet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir l'architecte qui s'occupera de la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle multiservices et aménagements urbains et paysager sur la commune.

Après avoir consulté les différents devis le Conseil municipal à l'unanimité décide de choisir le Cabinet d'Architectes Denis Dessus.

Le taux adopté de rémunération pour le projet communal est de 11,00 % sur le montant HT des travaux comme indiqué sur le devis du 15 mars 2021. Le montant de l'étude de faisabilité adopté s'élève à 7 950.00 euros HT.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer et régler les problèmes administratifs liés au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le 14/04/2021

ID : 030-213001092-20210412-2021022-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr